



Compte rendu du Conseil Municipal Du 27 juin 2016.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 27 juin 2016 à 19h00 sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Patrice THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN

Absent : Jean-François THIBAUDIN pouvoir à Daniel MARTIN, Florence ROBERT pouvoir à Patrice THIBAUDIN,

Absente excusée : Isabelle RUDIÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Odile MARCEAU est nommée secrétaire de séance.

I- Fusion des Communautés de Communes du Haut Morvan, des Grands Lacs, des Portes du Morvan

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Préfet demandant à ce qu'une délibération soit prise pour valider le périmètre de fusion des Communautés de Communes du Haut Morvan, des Grands Lacs, des Portes du Morvan.

Le conseil municipal considérant qu'une délibération a déjà été prise le 23 novembre 2015 ne voit pas la nécessité de délibérer.

10 Abstentions

II- Classement zone montagne

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion initiée par le Parc Naturel Régional du Morvan le 4 mai 2016 concernant le reclassement de certaines communes en zone montagne.

Il fait part du périmètre retenu sur la commune selon une méthode de calcul appliquée sous Système d'Information Géographique (SIG).

Le calcul des pentes et altitudes moyennes à l'échelle des parcelles cadastrales a permis d'identifier 3 types de zone :

- les zones à pente et altitudes élevées, affectant positivement le résultat du handicap pente/altitude
- les zones à pentes et altitudes moyennes sans incidence sur le résultat du handicap pente/altitude
- les zones à pentes et altitudes faibles, affectant négativement le résultat du handicap pente/altitude

Selon les analyses effectuées par les services de la DDT, les propositions suivantes ont été faites et validées par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture)

- Surface totale en ha de la commune d'Onlay	1 909.50
- Surface partielle en reclassement	1 824.36
- % à reclasser	96%
- Calcul IRSTEA handicap pente/altitude	2

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette demande de reclassement

10 VOIX POUR

III- Nouvelle convention SPANC

Monsieur Le Maire fait part de la nouvelle convention avec Morvan Environnement, la société prestataire de service pour le SPANC ;
La nouvelle convention prévoit que la société Morvan Environnement facturera directement à l'utilisateur.

10 VOIX POUR

IV- Achat d'une parcelle

Monsieur Le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur BONNOT Guy, propriétaire de la parcelle située rue des champs des claies au-dessus du terrain de boule.
Monsieur BONNOT est vendeur de cette parcelle et nous propose de l'acheter pour un prix de 1 500€.
Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

10 VOIX POUR

V- Divers

Les travaux de la route des Champs des claies ne pourront certainement pas débuter cette année, du fait des travaux de réfection du réseau d'eau. A ce sujet **une réunion publique d'information** aura lieu le **lundi 11 juillet à partir de 18h30** pour tous les habitants concernés, c'est-à-dire ceux de:

- Route de Saint Léger
- Place du 8 mai
- Rue du couvent
- Place Monseigneur Lemaitre
- Rue des Champs des Claies à partir du numéro 12 jusqu'au dernier numéro
- Impasse de la Vierge

Il est important d'assister à cette réunion pour connaître les modalités de branchement qui seront sur votre domaine privé et afin de pouvoir remplir correctement le courrier qui vous est parvenu cette semaine.

Les travaux du Pont du Moulin des Gouttes ne pourront débuter que lorsque la Dragne atteindra des seuils moins élevés.

FIN DE LA SÉANCE 19H45

Suite à une remarque d'un habitant d'Onlay, nous vous rappelons les horaires de travaux « bruyants » :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

MARCHÉ FERMIER EN SEMI NOCTURNE

Mardi 5 juillet
à partir de 17h30

Nombreux exposants : Fromage, Vin, Terrines, Bière, Apéritif, Safran, Confiserie, Saucisson, Pain et Viennoiseries, Macaron, Bijoux, Cartes Postales, Légumes, Fruits, Produits Bretons, Tourneur sur bois.

Animations faites par les Guy Ant Neux d'Rapourçon et Blue Dance.

Une déviation sera mise en place à partir de mardi 10h00.
L'accès à la route du Mont par la place du 8 mai sera interdit.